



Information sur titre de séjour

Par **Guyguy72_old**, le **12/09/2007 à 01:47**

Je suis ivoirienne et je suis entrée en France le 05/04/06 en provenance de Londres, et j'ai accouché ici le 25/05/06. Le père de ma fille est ivoirien et détenteur de la carte de résident de 10 ans. Au mois d'Aout 06 j'ai effectué une demande de titre de séjour pour raison privée et familiale et je précise aussi que j'ai de la famille proche qui vit en France, et depuis cette date, je suis à mon 5eme récipicé de demande d'un titre de séjour de 1 an qui se périme en oct 07. M'étant renseignée à la préfecture du Nord, il m'a été dit qu'étant donné que le père de ma fille n'est pas français, mon dossier n'est pas prioritaire. Je suis d'accord sur ce principe, cependant, personne ne peut me dire combien de temps encore je dois attendre avant d'avoir mon titre de séjour, puisque sur ce titre provisoire il est stipulé que je ne peux en aucun cas travailler, alors que nous avons besoin de ressources pour vivre décemment. J'ai vu les assistantes sociales qui m'ont dirigée vers la CIMADE un organisme qui vient en aide aux immigrés dans leur demande de titre de séjour, qui eux chaque fois que je sollicite un entretien me demande de patienter et que la Préfecture finira par me répondre, mais que cette réponse peu être positive comme négative, car je ne suis pas dans une situation de droit. Et que c'est seulement en cas de refus que leur association peut exercer un recours pour moi. Mais rien de tout cela ne me donne une limite dans le temps, que puis-je faire, vers qui d'autre puis-je me tourner, car l'attente plus devient de plus en plus insoutenable pour moi, et vu le temps que j'ai déjà passé en France, il m'est assez difficile d'envisager de repartir à Londres ou de retourner dans mon pays d'origine. Pouvez-vous m'éclairer sur le sujet?